

 <p>Ville de LUNÉVILLE</p>	DEMANDE D'ARRÊTÉ D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DEMENAGEMENT EMMENAGEMENT	Service Domaine Public Centre Technique Municipal 16 rue Sébastien Keller 54300 Lunéville Tél : 03.83.76.23.22 / 03.83.76.48.82 Courriel : domaine-public@mairie-luneville.fr
---	---	--

Ce document est à faire parvenir au Service Domaine Public au minimum 15 jours avant l'occupation du domaine public à l'adresse suivante : arretes@mairie-luneville.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas instruit.
Seuls les formulaires de la Commune seront pris en compte.

LE DEMANDEUR	
SOCIÉTÉ / ENTREPRISE	PARTICULIER
<p>N° SIRET (14 chiffres) :</p> <p>RAISON SOCIALE :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>Portable :</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Courriel :</p> <p>NOM DU CLIENT :</p>	<p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>ADRESSE :</p> <p>Portable :</p> <p>Tél. fixe :</p> <p>Courriel :</p>

MOTIF DE LA DEMANDE	
(merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))	
<input type="checkbox"/> DÉMÉNAGEMENT	<input type="checkbox"/> avec monte meubles
<input type="checkbox"/> EMMÉNAGEMENT	<input type="checkbox"/> sans monte meubles
TYPE DE VÉHICULE UTILISÉ (poids, longueur) :	

LIEU ET DURÉE

ADRESSE PRECISE DU OU DES LIEUX CONCERNE(S) PAR LA DEMANDE
DUREE DE L'INTERVENTION	Du à h..... au à h..... OU Le de h..... à h.....

MESURES SOUHAITEES

(merci de cocher la/les case(s) correspondante(s))

Réservation d'emplacement de stationnement (gratuit pour les déménagements/emménagements) :

- sur place(s) matérialisée(s) - Nbre de places :
- mètre linéaire occupé m
- stationnement sur la chaussée (pleine voie) :
- route barrée
 - chaussée rétrécie

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté doit être impérativement accompagnée de :

- Photos
- Plan de localisation précis

A NOTER : Les panneaux de signalisation et d'affichage des arrêtés sont à retirer au Centre Technique Municipal situé 16 rue Sébastien KELLER du lundi au vendredi entre 08h00 et 12h00 ou entre 13h30 et 17h00, et uniquement sur présentation de l'arrêté signé.

L'installation des panneaux restent à la charge du pétitionnaire.

Fait à, le

Signature du Demandeur